Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260921-2026_09_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de la convocation : 17/09/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le Lundi 21 septembre à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.
Etaient présents : Mesdames LE BIDEAU Noémie, IZAUTE Marie Emmanuelle, ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DOMANCICH Lydie et Messieurs ROMBAUT Philippe, PARANTHOËN Rémi, LUCAS Fabien et BOULANGER Pierre Pascal.
Absents : Monsieur JOUAN Patrick procuration à Monsieur BOULANGER Pierre Pascal et Madame DURAND Sylvie procuration à Mme IZAUTE Marie-Emmanuelle.
Secrétaire : Madame IZAUTE Marie Emmanuelle a été élue secrétaire.

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISE A DISPOSITION DE SERVICES
RECONDUCTION ANNEE 2026

Mme La Maire rappelle au conseil municipal que depuis que Lannion Trégor Communauté à Lannion a la compétence assainissement, la commune ne s'occupe plus de l'entretien matériel de la station mais seulement de l'entretien environnemental qui est effectué par les employés communaux de Lanmodez (tonte, faucardage et débroussaillage). Une convention annuelle existe entre Lannion Trégor Communauté et la Commune mais il faut la renouveler pour 2026.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour :

DECIDE de reconduire la convention entre la Commune et Lannion Trégor Communauté pour la gestion de l'assainissement collectif pour mise à disposition de services pour l'année 2026
PRECISE que cette mise à disposition concerne l'entretien environnemental (tonte, faucardage et débroussaillage) effectué par les employés communaux
AUTORISE Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cette reconduction de convention entre la commune et Lannion Trégor Communauté pour 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
LOGNONÉ Jamila

MAIRIE DE LANMODEZ 22610

Certifié exécutoire par transmission, Le 5/10/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, LOGNONÉ Jamila

MAIRIE DE LANMODEZ 22610